

Location local 2° étage de la City

Rapporteur : M. Le Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 29/05/02	favorable	séance du 07/06/02	favorable

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon est actuellement propriétaire de :

- 534 m2 de locaux au 2° étage de la City
- 619 m2 au 6° étage.

Depuis décembre 2000, la C.A.G.B. loue également au 1^{er} étage de la City :

- 64 m2 de locaux à la SAIEMB
- 71 m2 à Médéric Prévoyance.

A ce jour, une nouvelle opportunité se présente pour la location d'une surface supplémentaire de 51 m2 située au 2° étage. Le local appartient à M. Olivier REYMOND qui a cessé son activité d'expert-comptable le 31/12/01. Aussi, ce dernier souhaite louer cette surface par l'intermédiaire de sa SCI "L'étoile de la City".

Une visite des lieux s'est déroulée le 2 mai 2002. Le local se compose d'un grand bureau non climatisé et d'un coin sanitaire. Il est en bon état de propreté.

Les modalités de location proposées par M. REYMOND sont les suivantes :

- Loyer : 480 € HT/mois (9,4 € le m2) + 19.60 % TVA
- Provision pour charges : 40 €/mois
- Dépôt de garantie : 3 mois de loyer hors taxes soit 1 440 € hors taxes
- Révision loyer : indice INSEE moyenne nationale
- Durée : 3 ans renouvelable, avec préavis de 6 mois
- La location pourrait débuter au 1^{er} juillet 2002.

L'avis des domaines n'est pas nécessaire puisque le loyer annuel total charges comprises est inférieur à 12 000 €.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président à passer tous les actes utiles à la conclusion du contrat de bail.

Pour extrait conforme,

Le Président